

Crise sanitaire : quelles sont les exigences légales??

publié le 18/10/2020, vu 146 fois, Auteur : [Tout sur la justice en France](#)

À partir du samedi 17 octobre 2020, plusieurs grandes villes et la région parisienne auront un couvre-feu de 21 h à 6 h. Le couvre-feu pour les mineurs, est nécessaire pour éviter les perturbations à l'ordre public.